

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

Pour le renfort des cinq francs journaliers aux fonctionnaires et aux cheminots

Comme on pouvait le penser, puisque la parole de M. le Résident Général était engagée, la Conférence Consultative a voté des deux mains l'indemnité de guerre de cinq francs par jour pour les fonctionnaires et les cheminots du Bône-Guelma et du... Sfax-Gafsa. Nous ne saisissons pas très bien l'intervention du gouvernement en faveur de ces derniers, le Sfax-Gafsa étant une ligne d'intérêt privé, construite spécialement pour desservir une exploitation privée, soumise comme toutes les lignes du même genre au contrôle de l'Etat et au versement d'une partie des bénéfices d'exploitation, il n'y avait donc qu'à mettre cette compagnie en demeure d'indemniser son personnel sur ses propres ressources qui sont considérables (1) sans lui faire aucune avance, car ses moyens de trésorerie et les petits cadeaux dont on la gratifie lui permettent aisément de faire face à cette charge légère pour elle. Cette allocation n'est naturellement que temporaire, et le jour lointain, hélas ! pour les affamés, où la crise sera passée et les temps normaux revenus l'allocation sera supprimée entièrement ou fractionnellement, car la somme à déboursier — qui va entrer indirectement dans les poches des spéculateurs — est d'importance puisqu'elle atteint — cela doit faire dresser les cheveux de l'honorable Directeur général de nos Finances — quatorze millions environ — seuls les pauvres retraités, les éternels sacrifiés, ne toucheront qu'une infime part, malgré l'intervention de notre ami M. P. Omess, une aumône de 25.000 francs !

Jamais, au grand jamais, aucun tunisien n'aurait pu s'imaginer qu'en trente-cinq années le protectorat aurait besoin d'une phalange aussi nombreuse, représentant au moins un corps d'armée, de petits rats rongeurs de nos budgets, sans compter aujourd'hui la multitude de gentilles souris qui prennent part, et avec quel entrain à la curée et de cheminots puisque l'allocation ne vise que les traitements au-dessous de 6.000 francs.

Il nous semble bien qu'il y a pléthore de fonctionnaires et qu'on pourrait parfaitement en supprimer une partie et demander à ceux qui resteraient une somme de travail supérieure en échange d'une amélioration de traitement.

En limitant à cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix francs le chiffre extrême donnant droit à l'allocation les fonctionnaires ou les cheminots à 6.000 francs et au-dessus ne toucheront rien et vont se trouver dans une situation pécuniaire inférieure à leurs collègues moins appointés, par conséquent lésés : ainsi quand celui de

5.800 recevra les 1.800 d'allocation, cela lui fera 5.800 + 1.800 = 7.600 francs ; celui de 5.500 + 1.800 = 7.300 ; celui de 5.000 + 1.800 = 6.800 ; celui de 4.500 + 1.800 = 6.300, cela paraît illogique et c'est pourtant ce qui sera.

Si l'on estime qu'un fonctionnaire peut vivre avec 6.000 francs, il faut limiter l'allocation de façon à ne pas faire dépasser cette somme par les agents dont les traitements sont inférieurs à 6.000 francs : ainsi l'agent ou le cheminot de 5.800 devrait recevoir 200 francs, celui de 5.500 : cinq cents, celui de 5.000 un billet de mille, celui de 4.500 : 1.500 francs, enfin celui de 4.000 aurait droit aux 1.800 francs, les autres se serreraient un peu plus le ventre comme beaucoup.

Cette répartition serait la justice même et ne donnerait lieu à aucun mécontentement, tandis que l'autre ne peut manquer d'en provoquer un sérieux et de soulever des tempêtes de protestations qui seront malheureusement fondées en droit et en fait comme on dit au palais.

Nous constatons avec regret que M. le Résident Général n'a fait aucune allusion aux économies réalisées par la Cie de Gafsa sur les transports qu'elle n'a pas effectués sur Sousse conformément au cahier des charges d'amodiation du gisement phosphatier d'Aïn Moularès et sur ceux qu'elle n'effectuera pas jusqu'à nouvel ordre ; il est à présumer que cette Compagnie a su obtenir des arrangements qui la libèrent... sur notre dos, cela va sans dire, et des revendications possibles. Nous nous en doutions un peu puisqu'à la dernière assemblée générale le rapport mentionne qu'une entente — sans préciser laquelle c'était la prudence même — est intervenue au sujet d'Aïn Moularès avec le Gouvernement tunisien.

Il s'agissait évidemment de la question des transports qui la libère de la carte à payer de plusieurs millions. Pendant ce temps-là le pauvre contribuable — tout court — qui n'a rien à attendre de personne ni allocation, ni rien, doit se saigner aux quatre veines pour donner à manger à sa famille et payer ses impôts de jour en jour plus lourds !

JEAN-SANS-PEUR.

P.S.—Principaux vœux émis et adoptés par la Conférence Consultative :

De M. Omessa : 1^o Que toutes les allocations de vie chère attribuées aux fonctionnaires proprement dits s'étendent sans restriction ni réduction à tous les employés des services administratifs recrutés avant la guerre et non à cause de la guerre ; 2^o vœu concernant le rétablissement avec effet rétroactif de l'avancement supprimé pendant les années 1915-16 ; 3^o vœu tendant à allouer aux petits retraités du protectorat les relèvements qui seront accordés par la loi en discussion devant le parlement français (plus que parfait) ;

De M. Pelletier, concernant la réduction du nombre des fonctionnaires et à la révision de leur statut ;

De M. Gounot, demandant que dans l'augmentation des traitements on tienne compte de toutes les indemnités qui s'ajouteront aux traitements de certains agents ; du même : d'étendre aux baux ruraux passés par les mobilisés les solutions adoptées pour les baux à loyer en suivant la même procédure arbitrale.

De M. Cattani : Qu'aucun rouage nouveau engageant les finances tunisiennes et créant de nouveaux fonctionnaires ne soit institué sans consulter la Confé-

rence Consultative (ceci pour M. le Dr Darde).

De M. F. Gallini : tendant à ce que toutes les mesures adoptées en France pour remédier à la cherté de vie soient appliquées à la Tunisie (parfait).

De MM. F. Gallini et du citoyen Serressèque : tendant à mettre à la disposition du Résident Général un crédit de 10.000 francs pour venir en aide à la ligue des pères de familles nombreuses, (insuffisant il faudrait au moins 100.000 francs).

BULLETIN

A propos de la crise du charbon et d'autres choses

Elle n'a pas été atténuée par la liberté rendue aux charbonniers d'exploiter le public à leur guise puisque dès le lendemain même de la suppression de la taxe le prix du charbon est monté à cinquante centimes le kilo sans qu'il y en ait pour cela un atome de plus.

Et ces cinquante centimes ont paru encore insuffisants puisque tous ces jours-ci on ne parvient pas à en avoir un kilo à moins de 0,70 à 85 centimes !

Aussi nous sommes d'avis qu'il faut maintenir les taxes en vigueur jusqu'au bout, et ne pas compter sur la sagesse des mercantis — autant compter sur une planche pourrie — qui ne demandent qu'à exploiter le public dans les plus grands prix.

Sans aller chercher bien loin, tous ces temps derniers on vendait du chocolat espagnol à raison de 1 fr. 10 la tablette de 200 grammes, il paraît, entre parenthèse, que ce chocolat n'était pas exempt de critique, on aurait trouvé 8 à 10 o/o de farine d'orge, dans un magasin de la rue d'Espagne, qui fait mentir son enseigne, on pourrait voir dans sa vitrine ce chocolat marqué 1 fr. 50 la tablette, soit quarante centimes de plus qu'ailleurs, ou 2 fr. de plus de bénéfice par kilo !

Il en serait de même pour l'huile, le sucre, le café, la farine, la semoule, les pâtes, en un mot pour tout ce qui est taxé si le gouvernement avait le malheur de lâcher la bride à la spéculation sous le prétexte de rendre la liberté au commerce. Il faut donc maintenir, plus que jamais, les taxes, car nous sommes arrivés au point le plus critique de la guerre : celui qui met le cafard en tête si l'on ne se sent pas protégé et défendu contre la tourbe abjecte des malfaiteurs qui veulent nous sucer le sang jusqu'à la dernière goutte pour nous servir de l'expression d'un brave réformé de guerre qui a fait vaillamment son devoir devant l'ennemi et gagné la médaille militaire et la croix de guerre.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

La naturalisation des indigènes algériens

Le Sénat a définitivement adopté le projet du gouvernement qui accorde la naturalisation aux indigènes algériens, mais pas une naturalisation en bloc comme le décret Crémieux l'accorda en 1871 aux juifs algériens.

Pour obtenir la naturalisation, il faudra que l'indigène remplisse une des conditions multiples imposées par le projet de loi, autant dire qu'on ne lui a rien

donné du tout ou peu de chose, car il a toujours pu se faire naturaliser quand il l'a voulu. La seule chose appréciable pour le postulant, c'est d'obtenir sa naturalisation dans les délais les plus courts alors qu'autrefois, quand l'administration intervenait, il lui était très difficile de l'acquiescer.

A propos des indigènes algériens, il n'est pas sans intérêt de rappeler que M. Etienne Flandin, notre ministre Résident général, fut rapporteur au Sénat, en 1914, du projet de loi sur l'indigénat en Algérie, et qu'il prononça, à cette occasion, un beau et substantiel discours qui fut particulièrement apprécié et bien accueilli par tous les indigènes d'Algérie. Si nous pouvions disposer d'un peu plus de place, c'est bien volontiers que nous le reproduirions pour faire connaître à nos protégés de Tunisie les sentiments intimes du ministre pour les populations musulmanes, à un moment où il ne songeait certainement pas qu'un jour le gouvernement l'appellerait à diriger les destinées de la Tunisie. Ce discours comprend dix colonnes du « Journal Officiel Français ».

A la « Dépêche Tunisienne »

Comme nous l'avons annoncé, notre confrère et ami André Duran-Angliviel, démobilisé, a repris sa place de rédacteur en chef qu'assumait par intérim notre excellent confrère J.-N. Gungl depuis les premiers jours de la guerre. Notre ami Gungl n'abandonne pas entièrement la « Dépêche » puisqu'il y continuera sa collaboration un peu moins active, voilà tout.

Notre confrère Ravelet a été chargé du service télégraphique, et un nouveau collaborateur, M. Henri Bittard, celui du reportage.

— Notre vaillant confrère Fichet, du spirituel « Scorpion », a été également démobilisé pour reprendre sa place au Lycée Carnot.

Dans la Légion d'honneur

Nous adressons nos vives et émues félicitations à M. Guérin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Chemins de fer Algériens de l'Etat qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

De passage

On signale le passage de MM. Lacanand et Morel, directeurs de la « Dépêche Algérienne et de Constantine ».

Dame censure continue...

La censure continue à faire des siennes — elle jouit de ses restes — chez nous comme chez nos confrères. Nous pouvons assurer nos lecteurs qu'il n'y avait rien de subversif dans l'écho qui nous a été complètement échappé. Nous égratignons quelque peu, très légèrement, le fringant M. Richard Musali, pour s'être laissé rouler comme une toupie par des aigrefins qui ont élu domicile dans une ville de l'intérieur où ils exploitent la passion malsaine du jeu.

Voilà notre crime. Pauvre censure !

Peut-on le dire ?

Peut-on dire qu'il est scandaleux de savoir que des individus tarés : escrocs, souteneurs et grecs de profession exercent impunément leur métier de croquer au nez et à la barbe des agents de police qui ferment volontairement les yeux parce qu'ils ont, dit-on, intérêt à les fermer et n'ignorent rien des culottes sérieuses qui sont le sujet de toutes les conversations des cafés de...

Quand cessera ce scandale ?

M. Lavau

Nous avons demandé à M. Lavau, membre de la Chambre de Tunis, s'il ne ferait pas bien en attendant que son affaire de fraude soit liquidée par la Cour d'appel d'Alger, de s'abstenir de participer aux réunions de Compagnie.

Nous sommes de ceux qui croyons encore à sa parfaite innocence, donc aucune animosité de notre part contre lui, mais si nous revenons encore sur son cas ce n'est point pour l'embêter, mais parce que nous estimons que sa présence fait momentanément tâche, aussi devrait-il se suspendre jusqu'à l'issue de son affaire. Quand elle sera liquidée à son avantage, nous voulons l'espérer alors il y retournera la tête haute sans avoir besoin d'inonder les journaux de ses diverses réclames.

Un brave

Notre confrère et ami André Servier un ancien tunisien, rédacteur en chef de la « Dépêche de Constantine », vient de recevoir une nouvelle citation à l'ordre de l'armée, ce qui porte à neuf les insignes de sa croix de guerre.

Servier André, lieutenant de l'état-major de l'infanterie de la 45^e division. « Officier d'une valeur exceptionnelle.

Passé sur sa demande d'une formation territoriale d'artillerie dans les zouaves, a gagné tous ses galons sur le champ de bataille.

« Affecté à l'E. M. d'une infanterie divisionnaire, s'est dévoué sans compter et s'est particulièrement distingué pendant les combats du 15 juillet au 5 novembre 1918 en assurant d'une façon parfaite les liaisons avec les troupes de première ligne : a constamment orienté le commandement sur les différentes situations et a ainsi largement contribué au succès de l'infanterie de la Division.

Le général commandant la 5^e Armée, GUILLAUMAT.

31 décembre 1918.

Le 5.000^e numéro du

« Courrier de Tunisie »

Notre excellent confrère le « Courrier de Tunisie » a fêté la semaine dernière en petit comité son 5.000^e numéro.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et nos vœux les plus confraternels pour qu'un succès toujours plus grand vienne couronner ses efforts et ses sacrifices.

La « France Extérieure »

L'ancienne « Action Nord-Africaine » de Paris, ne désarme pas devant le fait accompli du renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie pour vingt-cinq années, voté par six députés périmés.

Honneur à elle ! Nous ne voudrions pas être mauvais prophète, mais avec notre confrère nous persistons à penser qu'un jour assez prochain même viendra où on regrettera amèrement d'avoir octroyé le renouvellement du privilège à des conditions peu en rapport avec les bénéfices probables.

Ce qu'il faut lire :

La Baïonnette

J'ai Vu

La Vie Aérienne

Deuil

Notre excellent confrère et ami Joseph Ganouna, directeur de « Tunisia », vient d'être cruellement frappé par la mort de Pinhas Cohen-Ganouna, son frère, décédé subitement dans la journée du 9 courant. Nous le prions ainsi que sa famille d'agréer nos vives et sincères condoléances.

La Compagnie de Gafsa SUR LA SELLETTE

La Cie de Gafsa est obligée depuis 1912 de transporter deux cent cinquante mille tonnes de phosphates par an à Sousse, par la ligne d'Henrich Souatir pour le gisement d'Aïn Moularès ; or, depuis le 1^{er} juillet 1917, c'est-à-dire depuis 19 mois, elle n'en a expédié que 277 (deux cent soixante dix-sept), et depuis le 1^{er} janvier 1915 : 264.247 soit un écart en moins de 736.753 tonnes représentant une économie pour elle d'environ trois millions. Est-ce que ces trois millions vont être complètement perdus pour la Tunisie ? Lui en a-t-on fait cadeau ? Qui ? La Conférence Consultative a-t-elle été consultée ? Autant de questions qu'il serait sage de faire connaître au public qui a le droit de savoir si les grandes sociétés peuvent réaliser comme les affreux mercantis de scandaleux bénéfices pendant que lui est obligé de se serrer le ventre pour payer ses impôts.

Un de nos lecteurs nous demande de republier le relevé des expéditions sur Sousse et de faire connaître les noms des administrateurs de la fameuse Compagnie dont l'un d'eux pouvait être au courant de ce qui se tramait à Berlin contre notre malheureux et confiant pays, pour avoir du jour au lendemain, c'est-à-dire du 31 décembre 1913 au 1^{er} janvier 1914, forcé ses expéditions sur le port de Sousse au point de gêner considérablement le trafic des autres marchandises.

« Il faut, dit-il, que le mystère soit éclairci par les autorités compétentes qui auront à rechercher les mobiles qui guidaient la Cie de Gafsa, car elle n'a pas dû rester inactive sur sa propre ligne, elle a dû également forcer les expéditions sur Sfax. Avec son carnet de ventes on verra bien s'il lui fallait consentir la perte sèche de plus de cinq cent mille francs —

(1). — En 1916 ses bénéfices se sont élevés à 4.343.000 fr. pour 684.805 tonnes et en 1917 à 3025.575 fr. pour 474.018 tonnes soit respectivement 23 et 16 o/o de bénéfice ; en 1918, ceux-ci seront plus élevés puisque le chiffre des expéditions a atteint 720.181 tonnes.

deux francs par tonne — pour tenir ses engagements ou si elle préparait l'étranglement des sociétés concurrentes ou si elle savait ou se doutait du cataclysme qui allait fondre sur notre pauvre pays désarmé.

L'expédition des 382.000 tonnes de 1914 cache peut-être un mystère qui doit être éclairci. Nous ne demandons pas mieux que de nous tromper malheureusement les apparences sont contre elle, elles le sont d'autant plus qu'on connaît ses attaches et ses correspondants suisses-boches de Berne et le grand nombre de titres qui sont entre les mains de nos ennemis.

Pour satisfaire la curiosité de notre correspondant, voici, en premier

lieu, la liste du Conseil d'administration pour 1918, relevée à l'annuaire de MM. Marande, Moreau et Launay :

MM. Beigbeder David, président ; Bordet Lucien, vice-président ; Pellé Maxime, adm. délégué général ; Roux John, administrateur-délégué ; Billy (Edouard de) administrateur Eichthal (William de) » Hay (Walter R.) » Mirabaud Albert » Mirabaud Eugène » Montaigu (Marquis de) » Nervo (Baron Léon de) » Sautter Raoul » Walewski (Comte André) »

Et maintenant le relevé des expéditions sur Sousse depuis 1913 jusqu'à fin décembre 1918 :

	1913	1914	1915	1916	1917	1918
	TONNES	TONNES	TONNES	TONNES	TONNES	TONNES
Janvier	22.130	51.000	>	8.600	3.200	277
Février	21.950	30.000	>	14.200	5.900	>
Mars	20.850	31.000	>	15.500	2.500	>
Avril	21.750	30.000	>	15.000	2.500	>
Mai	22.670	29.000	>	17.440	5.015	>
Juin	18.274	31.000	>	18.740	1.900	>
Juillet	18.728	30.000	>	20.690	>	>
Août	18.830	32.000	>	24.170	>	>
Septembre	19.134	29.000	4.950	23.500	>	>
Octobre	22.273	28.000	9.870	11.340	>	>
Novembre	25.411	30.000	8.450	22.955	>	>
Décembre	18.041	31.000	7.750	18.775	>	>
	249.441 T.	382.000 T.	31.020 T.	210.910 T.	22.040 T.	277 T.

Un publiciste qui avait autant de philosophie que de bon sens disait mélancoliquement : « Je répète cent fois la même chose pour être entendu une seule fois ». C'est ce que nous faisons, nous aussi, malheureusement le désert est bien près de Tunis.

Et maintenant la parole est à qui de droit.

P. S. — La Cie de Gafsa — qui l'eût cru ? — trouve des défenseurs, mais c'est à... Sfax, naturellement. Un d'eux, prend même très chaleureusement sa défense et s'étonne de nous voir imputer à crime ce qui est peut-être le fait d'une sage et bonne administration. Plaît-il ?

A qui notre correspondant fera-t-il accroître qu'une sage administration qui expédiait à Sousse jusqu'en fin décembre 1913 ses 250.000 tonnes, conformément à son cahier des charges, ce qui était pour elle un surcroît de dépenses de 975.000 francs par an, augmente de gaieté de cœur cette perte de cinq cent quarante mille autres francs, ce qui fait un million

vingt-cinq cent mille francs, puisque le total de ses expéditions pour 1914 s'est élevé à 382.000 tonnes.

Non, Monsieur, si riche que l'on soit, on n'aime pas à jeter l'argent par les fenêtres, et le fait d'envoyer 132.000 tonnes de plus quand on n'y est pas obligé laisse planer sur Gafsa le plus terrible des soupçons.

Notre correspondant nous dit encore : « Pourquoi ne dites-vous rien de Meheri Zebbeus qui n'a pas encore exécuté les clauses de son cahier de charges, et que l'on dispense du versement des redevances qui doivent se chiffrer, puisque la redevance est de quatre francs quarante-trois centimes par tonne. »

Nous remercions notre correspondant de son renseignement et nous allons chercher à savoir quand Meheri Zebbeus devait commencer son exploitation ou tout au moins le versement de ses redevances. Il peut être assuré que malgré les excellentes relations que nous entretenons avec M. Maugeot, président de la Société bénéficiaire du rapt des phos-

phates de Kalaâ-Djerda, de Meheri Zebbeus, des fers de Nébeur, de la Cie de Madagascar, des pétroles des Carpathes, etc., etc., nous saurons demander des explications.

CHRONIQUE SOUSSIENNE

Le jeudi 6 février, à l'occasion de sa promotion d'officier de la Légion d'honneur et pour lui remettre les insignes en brillants, un vin d'honneur a été offert dans les salons de l'Hôtel de Ville à notre éminent maire par les membres du Conseil Municipal, le personnel de la Municipalité, l'ingénieur et le personnel de la voirie. M. Masselot, contrôleur civil par intérim, prié d'y assister, avait répondu avec empressement à l'invitation.

Des discours furent prononcés par M. Masselot, Si Abdeljelil Zaouche, caïd-gouverneur et président de la Municipalité, Refalo, conseiller municipal délégué, Narbonne, ingénieur-directeur des Travaux de la ville, et enfin par M. Guez, secrétaire en chef de la Municipalité.

Notre ami, dans une improvisation chaleureuse et émue répondit à tous les orateurs pour les remercier de leur délicate attention.

Si Abdeljelil Zaouche retraça de main de maître, c'est le cas de le dire, puisqu'il est licencié en droit, l'œuvre immense accomplie par notre ami depuis le jour où le gouvernement lui demanda d'accepter la vice-présidence de la Municipalité, ce qu'il fit pour faire de Sousse la plus belle, la plus coquette de toutes les villes de la Régence, en un mot, la perle du Sahel et de la Tunisie.

Nous tenons à reproduire la fin du beau discours de notre gouverneur :

Nous remercions bien vivement le gouvernement de la République qui a tenu à récompenser votre zèle, et surtout votre patriotisme ardent, qui a su comprendre que, dans ce pays, il faut faire aimer la France, qu'il est nécessaire de conquérir les cœurs de tous ceux qui vivent à l'ombre de son drapeau....

C'est ainsi que, durant la période troublée que nous venons de traverser, sans aucun ménagement pour votre santé, vous avez, à chaque instant, mis à contribution votre talent oratoire pour faire régner autour de nous la confiance absolue en la victoire de la France et de ses alliés. Dans les moments les plus critiques, les plus pessimistes sortaient, d'une conversation avec vous, le cœur ferme et résolu.

Aujourd'hui que la grande victoire, tant attendue, a mis fin au carnage épouvantable qui a coûté la vie à des millions de jeunes gens, et cela pour la satisfaction égoïste d'un homme qui rêvait d'asservir le monde à sa domination, la France qui a retrouvé ses provinces perdues, va pouvoir se consacrer plus librement aux œuvres de justice et de civilisation. Il est juste, dès lors, qu'elle récompense tous ceux qui, par les armes,

par la plume ou par la parole, ont contribué au triomphe de sa cause.

Vous êtes un de ceux-là, mon Cher Président : c'est pourquoi nous sommes tous fiers de la distinction qui vient de vous être conférée, et nous vous en félicitons de tout cœur.

M. Massé, substitut près le tribunal de Tunis, est nommé président de notre tribunal en remplacement du regretté M. Bonnefond.

Dans notre localité on croit le plus sérieusement du monde que la liberté pleine et entière a été rendue au commerce des huiles ; qu'il n'existe plus aucune taxe pour la consommation locale ni en France, et que les marchands sont libres aujourd'hui de vendre leurs huiles aux prix qui leur conviennent, aussi la spéculation s'est mise de la partie, et l'on voit journellement traiter des affaires importantes à des prix qui laissent stupéfaits et rêveurs ceux qui ne sont pas de la ville.

Nous serions reconnaissants à M. le Directeur général des Finances de vouloir bien faire publier un nouveau communiqué et de faire afficher sa dernière décision dans tous les bureaux des receveurs des Contributions diverses, de façon à faire connaître exactement les dernières instructions qui semblent avoir été mal comprises. Mais nous tenons à lui faire savoir que nous courrons à grands pas vers des prix inconnus si la liberté pleine et entière a été rendue au commerce des huiles.

CHRONIQUE SFAXIENNE

La Cour d'appel d'Alger a rendu jeudi dernier un arrêt confirmant le jugement du Tribunal de Tunis qui avait condamné les frères Naim de notre ville à trois mille francs d'amende, chacun pour spéculation illicite sur le savon et les bougies.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le 20 février 1919, il va être procédé, à 9 heures du matin, au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à l'adjudication de la constitution en enzel des immeubles suivants :

- 1) Un fondouk sis à Tunis, Rue Sidi Kassem El Jelizi n° 8 et 10.
 - Mise à prix. 400 francs par an.
 - 2) Le lot Sud de « Tellet Matar », situé à Ard Errouahab à Kerch El Ghaba, d'une superficie approximative de 7 Ha 50, renfermant 138 pieds d'oliviers.
 - Mise à prix. 400 francs par an.
 - 3) Un magasin sis à Sfax, Rue de la Kasbah n° 23.
 - Mise à prix. 45 francs par an
- Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau des enzels à la Djemaâa.
- Le Président des Habous, C. SFAR.

VENTE par adjudication aux Enchères publiques de lots de colonisation à la suite de l'échéance

Le 10 mars 1919 à 9 h. du matin, il sera procédé à la Direction générale de l'Agriculture, à la vente par adjudication aux Enchères publiques des lots de colonisation ci-après :

- 1. lot n° 7 de la propriété de Fouchana près de la Mohamédia d'une superficie de 17 ha 60. Mise à prix : 5000 fr.
- 2. lots n° 26 et 27 de la propriété dite Chela II à la Cebala du Mornag d'une superficie de 6 ha 86. Mise à prix 3000 fr.
- 3. lot n° 9 de l'enchr Khalled près de Téboursouk, d'une superficie de 163 hectares. Mise à prix : 12.150 fr.
- 4. Partie du lot n° 9 de la propriété Fedjet Khemadem, près de la Mornaghia d'une superficie de 100 hectares. Mise à prix : 20 000 fr.

L'adjudicataire du lot n° 9 de l'enchr Khalled sera tenu à l'installation personnelle ; celui du lot n° 7 de Fouchana ainsi que celui de partie du lot n° 9 de Fedjet Khemadem devront installer une famille française. Les lots n° 26 et 27 de Chela II peuvent être acquis à titre d'agrandissement par des propriétaires français voisins.

Les personnes qui désirent prendre part à l'adjudication doivent obligatoirement déposer à la Direction des Domaines avant le 5 Mars, une demande d'admission aux enchères, appuyée des justifications requises pour l'acquisition des lots de colonisation, notamment au point de vue des ressources dont elles disposent.

Le cahier des charges est déposé à la Direction générale de l'Agriculture (Direction des Domaines) et tenu à la disposition des intéressés.

AU B.G.

La Cie informe le public que le service de factage et de camionnage fonctionnant entre la gare et le centre du Kef, dans les conditions fixées à l'affiche du 6 Août 1917, sera supprimé à partir du 15 Février 1919.

MAISONS RECOMMANDÉES

- Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France.
- Tunis. Bami Frères et Cie, pp
- Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viargi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.
- Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON.
- Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.
- Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier) 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.
- Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
ARROSAGE — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH
4, avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCESSIONALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Espigadoras-liesses — Rateaux — Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Melson R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOPMANN, associés) — Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de Banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique